

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 15 décembre 2025 fixant le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale**

NOR : SFHH2535297A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6145-19, R. 6145-20 et D. 6162-10 ;

Vu le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé, notamment son article 16,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés est fixé par l'annexe jointe au présent arrêté à compter de l'exercice 2026.

**Art. 2.** – L'arrêté du 18 décembre 2024 fixant le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 décembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
M. DAUDE

## ANNEXE

## TABLEAU PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS

## Compte de résultat prévisionnel principal

## PERSONNEL MEDICAL

N° de compte	STATUT	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
		N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
64211	Praticiens hospitaliers						
64212	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires						
64221	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI						
64222/64223	Anciens praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI TOTAL 1 - PERMANENTS						
64231/64237 (contrat >3 mois)	Anciens praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD						
64232 (contrat >3 mois)	Assistants et assistants associés						
64233 (contrat >3 mois)	Personnels enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires						
64231/2/3/7 (contrat < 3 mois)	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)						
64235	Attachés et attachés associés en CDD						
64236/64238	Praticiens associés et Praticiens associés contractuels temporaires Sous Total 6423						
64241/64242	Internes + FFI + Stagiaires associés						
64243/64244	Etudiants						
64245/64246	Docteurs juniors Sous Total 6424						
62113/62182	Intérim médical TOTAL 2 - NON PERMANENTS						
62152	Personnel médical affecté à l'établissement TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors intérim et vacations) TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)						

(\*) pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité

## PERSONNEL NON MEDICAL

N° de compte	STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
		N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
6411	<b>Titulaires et stagiaires</b> Personnels administratifs dont personnels de direction Personnels des services de soins dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer, IPA) dont Aide-Soignants Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers TOTAL 1						

N° de compte	STATUT	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
		N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
6413	<b>Contrats à durée indéterminée</b> Personnels administratifs dont personnels de direction Personnels des services de soins dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer, IPA) dont Aide-Soignants Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers TOTAL 2						
	<b>TOTAL 1 +2 - PERMANENTS</b>						
6415	<b>Contrats à durée déterminée</b> Personnels administratifs Personnels des services de soins dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer, IPA) dont Aide-Soignants Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers  Sous-total CDD <i>Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)</i>						
62111/62114/62181	Intérim non médical						
	<b>TOTAL 3 - CDD et INTERIM</b>						
6416							
6417	Contrats soumis à dispositions particulières Apprentis TOTAL 4						
	<b>TOTAL 3 + 4 - NON PERMANENTS</b>						
62151/6216	Personnel affecté à l'établissement TOTAL 5 PERSONNEL EXTERIEUR (hors intérim et vacances) TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)						
	<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>						